

Accueil de Loisirs Périscolaire pendant les semaines scolaires

Tarifs et calendrier des inscriptions

Le paiement se fait à l'avance chaque début de mois.
L'adhésion à l'association est de 20€ pour l'année scolaire 2025/2026.

Les tarifs pour l'Accueil de Loisirs Périscolaire :

Les tarifs pour l'Accueil de Loisirs Périscolaire :	0 à 437	438 à 820	821 à 1090	1091 à 1270	1271 à 1450	Plus de 1450
Forfait sur chaque mois d'école pour les matins et soirs	10,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €	18,00 €	20,00 €
Présence exceptionnelle pour matins ou soirs (à la présence)	1,20 €	1,40 €	1,70 €	1,90 €	2,20 €	2,40 €
Forfait sur chaque mois d'école pour les midis	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	12,00 €
Présence exceptionnelle pour les midis (à la présence)	1,50 €	1,80 €	2,10 €	2,40 €	2,70 €	3,00 €

Période d'inscriptions :

Le dossier d'inscription doit nous parvenir au plus tard le vendredi 4 juillet.

Les modifications des inscriptions **en présences régulières** seront possibles pendant les vacances scolaires pour les périodes suivantes .

- soit sur le portail familles
- soit par mail à contact@yaka-jouer.fr.
- soit en appelant le siège social au 05.63.68.84.15.

Les tarifs du mercredi :

Les tarifs du mercredi : QF		0 à 437	438 à 820	821 à 1090	1091 à 1270	1271 à 1450	Plus de 1450
Communes adhérentes	Présence uniquement le midi	4,00 €	5,50 €	6,00€	6,50 €	7,20 €	8,00 €
	Présence uniquement l'après-midi	3,70 €	4,70 €	5,90 €	6,40 €	6,90 €	7,40 €
	Présence midi et après-midi	6,00 €	7,50 €	8,50 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €
Communes extérieures	Présence uniquement le midi	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,50 €	11,00 €	12,00 €
	Présence uniquement l'après-midi	4,80 €	6,10 €	7,70 €	8,30 €	9,00 €	9,60 €
	Présence midi et après-midi	7,80 €	9,00 €	10,80 €	12,60€	14,40 €	15,60 €

Nos tarifs sont susceptibles d'évoluer en cas de modification des prix appliqués par notre prestataire de restauration.

Période d'inscriptions :

La modification de l'inscription est possible jusqu'à 8 jours avant la présence prévue sur le portail famille.

Pour l'Accueil de Loisirs Ados des mercredis et des vendredis :

Les tarifs pour l'Accueil de Loisirs Ados :	0 à 437	438 à 820	821 à 1090	1091 à 1270	1271 à 1450	Plus de 1450
Forfait annuel Communes adhérentes	25,00 €	26,00 €	28,00 €	29,00 €	30,00 €	31,00 €
Forfait annuel Communes extérieures	33,00 €	34,00 €	36,00 €	37,00 €	38,00 €	40,00 €
En plus, par repas pris	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €

Nos tarifs sont susceptibles d'évoluer en cas de modification des prix appliqués par notre prestataire de restauration.

A partir du moment où l'inscription administrative annuelle est faite, il n'y a pas d'autre formalité.

Sauf si

- un repas est pris sur place le mercredi midi ou le vendredi soir.
Il faut dans ce cas prévenir par SMS au 06 74 85 31 99 dans les délais requis (8 jours avant pour le mercredi et 3 jours avant pour le vendredi).
- Utilisation du ramassage avec le minibus de l'association.
Il faut dans ce cas prévenir par SMS au 06 74 85 31 99.

L' Accueil de Loisirs Ados est ouvert en période scolaire :

- le mercredi de 14h à 18h sur DIEUPENTALE (12h15 si un repas est pris sur place)et sur VILLEBRUMIER (12h45 si un repas est pris sur place).
- le vendredi de 18h à 23h, les semaines paires sur VILLEBRUMIER et les semaines impaires sur DIEUPENTALE.

Accueil de Loisirs Extrascolaire pendant les vacances scolaires

Tarifs et calendrier des inscriptions

Le paiement se fait à l'avance chaque début de mois.

Les tarifs pendant les vacances pour les 3/13 ans:

Les tarifs pendant les vacances pour les 3/13 ans :	0 à 437	438 à 820	821 à 1090	1091 à 1270	1271 à 1450	Plus de 1450
Tarif à la Journée pour les Communes adhérentes	8,00 €	9,50 €	11,00 €	12,50 €	14,00 €	16,00 €
Tarif à la Journée pour les Communes extérieures	10,40 €	12,40 €	14,30 €	16,25€	18,20 €	20,80 €
Tarif à la Semaine pour les Communes adhérentes	34,00 €	40,00 €	47,00 €	54,00 €	61,00 €	68,00 €
Tarif à la Semaine pour les Communes extérieures	44,50 €	53,50 €	62,50 €	71,00 €	80,00 €	89,00 €

Le prix du repas sera déduit pour chaque repas non pris dans le cadre d'un PAI à la demande de la famille.

Nos tarifs sont susceptibles d'évoluer en cas de modification des prix appliqués par notre prestataire de restauration.

Les tarifs pendant les vacances pour les 14/17 ans:

Les tarifs pendant les vacances pour les 14/17 ans :	0 à 437	438 à 820	821 à 1090	1091 à 1270	1271 à 1450	Plus de 1450
Tarif à la Semaine pour les Communes adhérentes	27,00 €	28,00 €	29,00 €	30,00 €	31,00 €	32,00 €
Tarif à la Semaine pour les Communes extérieures	35,10 €	36,40 €	37,70 €	39,00 €	40,30 €	41,60 €

Le prix du repas sera déduit pour chaque repas non pris dans le cadre d'un PAI à la demande de la famille.

Nos tarifs sont susceptibles d'évoluer en cas de modification des prix appliqués par notre prestataire de restauration.

Les tarifs pendant les vacances pour les séjours avec hébergement :**Le séjour SKI :**

Séjour / QF	0 à 437	438 à 820	821 à 1090	1091 à 1270	1271 à 1450	Plus de 1450
Neige Communes Adhérentes	308 €	318 €	340 €	361 €	382 €	409 €
Neige Communes non adhérentes	400 €	414 €	442 €	470 €	497 €	532 €

Les séjours de Juillet :

Séjour / QF	0 à 437	438 à 820	821 à 1090	1091 à 1270	1271 à 1450	Plus de 1450
Juillet 2025 Communes Adhérentes	246 €	253 €	261 €	271 €	283 €	295 €
Juillet 2025 Communes non adhérentes	320 €	329 €	340 €	353 €	368 €	383 €

Le séjour de fin Août :

Séjour / QF	0 à 437	438 à 820	821 à 1090	1091 à 1270	1271 à 1450	Plus de 1450
Août 2025 Communes Adhérentes	160 €	165 €	170 €	175 €	180 €	185 €
Août 2025 Communes non adhérentes	208 €	215 €	221 €	228 €	234 €	240 €

Les périodes d'inscriptions :

Accueil extrascolaire	Dates des vacances	Début des inscriptions	Clôture des inscriptions
Vacances d'Automne	Du 18/10 au 31/10	le 08/09/2025	le 26/09/2025
Vacances d'Hiver	Du 21/02 au 06/03	le 15/12/2025	le 16/01/2026
Vacances de Printemps	Du 18/04 au 30/04	le 02/03/2026	le 20/03/2026
Vacances d'Été	Du 06/07 au 31/07	le 26/05/2026	Le 15/06/2026

- Le paiement se fait à l'avance chaque début de mois.
- Une pénalité de 5€ pourra être appliquée en cas d'inscription ou d'annulation après la date de clôture.